Denjean
Associés

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2025

Activité d'Audit et d'Assurance du Groupe Denjean & Associés
pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport de transparence 2025 de Denjean & Associés, élaboré conformément au Règlement européen 537/2014 et aux dispositions applicables aux commissaires aux comptes. Ce document est une composante essentielle de notre rôle de tiers de confiance et reflète la place centrale que nous accordons à la qualité de l'audit.

Il expose de manière claire les dispositifs, les moyens et les actions que nous déployons pour maintenir un niveau d'exigence élevé, durable et aligné avec les standards de notre profession. Notre ambition est constante : garantir des audits exemplaires, indépendants et utiles, au service d'une information financière et extra-financière fiable.

Depuis la création du cabinet, nous défendons une conception exigeante de notre métier, fondée sur la qualité, l'éthique et la transparence. Ces principes structurent notre gouvernance, orientent nos méthodologies et guident nos investissements humains, technologiques et organisationnels.

La qualité repose avant tout sur la compétence et l'implication de nos équipes. Nous poursuivons donc des actions soutenues en matière de formation, d'accompagnement et d'attractivité des talents, notamment par notre engagement auprès des écoles et universités. Transmettre les exigences de rigueur, d'indépendance et d'intégrité constitue un axe stratégique pour assurer la continuité et la solidité de notre modèle.

Je remercie l'ensemble de nos collaborateurs et associés pour leur engagement, ainsi que nos clients pour la confiance qu'ils nous témoignent. Nous resterons pleinement mobilisés pour faire de la qualité un pilier durable de notre performance et de notre contribution à une économie responsable.

Thierry DENJEAN
Président fondateur de Denjean & Associés

QUI SOMMES NOUS ?

UN POSITIONNEMENT UNIQUE SUR LE MARCHÉ

25 MILLIONS € +10 % Croissance

→ UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE CONTINUE

Depuis sa création, Denjean & Associés s'est développé exclusivement par croissance organique.

Référencement auprès de **250** grands comptes français et étrangers et sociétés du middle market

100 %

du capital est contrôlé par le partnership et les collaborateurs

1994 Création de Denjean & Associés

→ LA SPÉCIFICITÉ DU CABINET : SON INDÉPENDANCE

Notre capital est détenu en totalité par le fondateur et ses associés, experts-comptables, commissaires aux comptes ou avocats qui s'impliquent directement dans la réalisation des missions.
100 % des collaborateurs de Denjean & Associés sont également actionnaires via la création du FCPE Denjean qui représente 10 % du capital de l'entreprise.

Consultants dédiés à l'immobilier

100

Nombre d'associés **16**

75 % Experts-comptables, experts-comptables stagiaires, avocats ou titulaires d'un diplôme d'écoles d'ingénieurs ou de commerce

→ DES COLLABORATEURS DE TALENT

170 Nombre de collaborateurs

46
54

Parité femmes/hommes

100 %

Actionnariat privé

→ UNE DYNAMIQUE GLOBALE DU SECTEUR FINANCIER

55 % Expertise et accompagnement

15 % Audit

30 % Conseil

UNE OFFRE FULL SERVICE

Nous apportons une dynamique globale au conseil financier en développant une offre full service, favorisant au maximum la transversalité des métiers.

- Expertise et accompagnement opérationnel
- Audit, contrôle interne et conformité
- Transactions Services, Évaluation, Modélisation financière
- Fiscalité
- Consolidation
- SI Finance
- Conseil social et paie
- Juridique

NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE

Le Groupe Denjean & Associés est composé de deux (2) entités afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de ses clients.

Notre structure

1. Denjean & Associés

Denjean & Associés est une société par actions simplifiée, dont au moins 78 % des droits de vote est détenu par des professionnels en exercice salariés et le solde, est détenu par la holding du fondateur du cabinet et le Fonds commun de placement d'entreprise des Salariés du Groupe Denjean & Associés.

L'activité de Denjean & Associés est régie par le Code du commerce, et les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables à l'organisation et l'exercice des professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Au cours de l'exercice écoulé, Denjean & Associés avait pour filiale, la société « LP2A Conseil & Expertise », laquelle a été dissoute sans liquidation au cours du deuxième semestre 2025.

Le Groupe Denjean & Associés a également développé un partenariat par joint-venture portant sur la société « EXAUR », société spécialisée dans la gestion de la paie et les problématiques en droit social.

2. Denjean & Associés Audit

Denjean & Associés Audit est une société par actions simplifiée, dont au moins 50 % des droits de vote est détenu par des professionnels en exercice salariés et le solde, est détenu par la holding du fondateur du cabinet.

L'activité de Denjean & Associés Audit est régie par le Code de commerce, et les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables à l'organisation et l'exercice de commissariat aux comptes.

***

Dans la suite de ce rapport, Denjean & Associés et Denjean & Associés Audit seront désignés ensemble le « Groupe Denjean & Associés ».

***

La détention du capital et en droit de vote pour chacune des entités du Groupe Denjean & Associés est décrite en Annexe 2.

3. Notre gouvernance

Les organes clés de gouvernance et de direction sont :

LE PRÉSIDENT

Le Groupe Denjean & Associés est dirigé par un Président. Il exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de commerce et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Le Président administre et dirige les entités du Groupe Denjean & Associés. Dans les rapports avec les tiers, il le représente et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe Denjean & Associés.

Le Président ne peut agir à l'égard des tiers que dans les limites de l'objet social de chaque entité du Groupe Denjean & Associés.

Toutefois, chacune des entités Denjean & Associés est engagée par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait pas l'ignorer compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts ne suffit pas à constituer cette preuve.

Le Président est M. Thierry Denjean.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Denjean & Associés est doté d'un Directeur Général, qui assiste le Président.

Le Directeur Général de Denjean & Associés est Mme Céline Kien.

LE RESPONSABLE CONFORMITÉ ET QUALITÉ

Le Groupe Denjean & Associés est doté d'un Responsable Conformité et Qualité pour ses activités d'audit et d'assurance (les « activités d'audit »). Le Responsable Conformité et Qualité participe au renforcement de la culture de la qualité et de la conformité au sein du Groupe Denjean & Associés en définissant les responsabilités et les obligations liées à la qualité et à la conformité des activités d'audit.

Il a pour responsabilité de :

- élaborer les politiques et procédures conformes aux réglementations en vigueur en matière de gestion de la qualité et de conformité ;
- définir les objectifs qualité et conformité ;
- mettre à jour les objectifs de qualité, les risques et les réponses ;
- superviser les activités d'évaluation de la qualité et de la conformité.

Le Responsable Conformité et Qualité est un associé du Groupe Denjean & Associés.

NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE

Le Groupe Denjean & Associés intègre un système de management de la qualité qui vise à fournir des services de haute qualité à ses clients en se conformant aux exigences législatives et réglementaires applicables aux activités d'audit.

Notre système de management de la qualité intègre également la gestion des compétences des collaborateurs intervenant auprès des clients d'audit.

La revue du contrôle de la qualité du Groupe Denjean & Associés couvre :

- la responsabilité des associés en matière de qualité ;
- l'éthique et l'indépendance ;
- l'acceptation et le maintien de la relation d'affaires ;
- la réalisation des missions ;
- les ressources ;
- le contrôle de la qualité.

La conclusion de l'évaluation annuelle du Groupe Denjean & Associés est que le système de management de la qualité fournit une assurance raisonnable que les objectifs de ce système sont atteints.

La responsabilité des associés en matière de qualité

Le Groupe Denjean & Associés a mis un place un système de management de la qualité.

Le système de management de la qualité vise à promouvoir les valeurs du Groupe Denjean & Associés et notamment, sa culture interne fondée sur la reconnaissance de la qualité en tant qu'élément majeur et intrinsèque de réalisation des activités d'audit.

Le système de management de la qualité repose sur :

- l'identification et l'évaluation des risques pesant sur la réalisation des objectifs en matière de qualité ;
- la conception et la mise en œuvre des politiques et procédures en réponse aux risques liés à la qualité en fonction des raisons qui sous-tendent les évaluations de ces risques ;
- le contrôle de l'efficacité de la conception et la mise en œuvre de ces politiques et procédures ;
- l'amélioration continue du système de management de la qualité par la mise en œuvre d'un processus d'identification et de traitement des non-conformités identifiées ;
- l'établissement d'un cadre de reconnaissance et de responsabilité en matière de qualité, sur lequel s'appuient les évaluations, la rémunération et les décisions relatives à l'évolution professionnelle.

Éthique et indépendance

1. Indépendance juridique et financière

Au plan juridique, le Groupe Denjean & Associés est détenu de manière directe ou indirecte par les associés personnes physiques et ses salariés.

Conformément à ses obligations professionnelles en matière d'indépendance, le Groupe Denjean & Associés s'engage à ne détenir aucun intérêt financier auprès d'une entité auditée, ses entités liées, sa direction, et n'avoir aucune relation financière interdite avec ses clients.

Toutes les relations financières sont soumises à un examen strict, qui permet de s'assurer de leur conformité avec la réglementation applicable et la politique de Denjean & Associés.

Par ailleurs, si les honoraires d'un seul client dépassent 10 % du montant total des honoraires de l'une des entités du Groupe Denjean & Associés concernée par la mission pour deux années consécutives, l'acceptation de la mission relève du Président du Groupe Denjean & Associés.

2. Indépendance personnelle

En application de la réglementation et des politiques du Denjean & Associés, chaque entité du Groupe Denjean & Associés, ses associés et ses collaborateurs participant à une activité d'audit ne doivent pas avoir de liens personnels, financiers ou professionnels avec l'entité auditée, ou avec l'entité objet de la mission d'assurance, sa direction, ses administrateurs et ses bénéficiaires effectifs, dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'impacter l'indépendance du cabinet ou de ces professionnels.

Le Groupe Denjean & Associés a mis en place un ensemble de dispositifs en vue de s'assurer et de maintenir son indépendance dans le cadre de ses activités d'audit notamment.

Ces dispositifs incluent notamment :

- la signature d'une attestation d'indépendance et d'impartialité par chaque collaborateur réalisant une mission d'audit ou d'assurance (laquelle est signée chaque année sur la base de la liste des sociétés clientes en audit) au début de chaque période de planification de l'ensemble des missions d'audit et d'assurance ; en cas de nouveaux clients en cours d'année, une attestation d'indépendance et d'impartialité est spécifiquement signée par chaque collaborateur pour ce client ;
- le suivi pour chaque mission d'audit ou d'assurance des collaborateurs intervenus sur les trois derniers exercices ;
- le suivi d'une formation par chaque collaborateur sur les obligations en matière d'impartialité, d'indépendance et de confidentialité, anti-corruption ;
- le respect par chaque collaborateur du code anti-corruption et du code d'éthique et de conduite des affaires.

Le Groupe Denjean & Associés applique les délais de viduité prescrits par les dispositions légales, réglementaires et déontologiques applicables aux activités d'audit.

3. Relation d'affaires et fournisseurs

Les politiques et les procédures de Denjean & Associés mises en place permettent de contrôler que ses relations d'affaires et les relations fournisseurs avec des clients de l'audit sont conformes notamment aux exigences du Code d'éthique de l'IESBA (International Etnics Standards Board for Accountants) et aux obligations définies par la loi et règlements et le Code de déontologie des commissaires aux comptes.

Toute relation d'affaires et fournisseurs est soumise à un examen strict, qui permet de s'assurer de sa conformité avec la réglementation applicable et la politique de Denjean & Associés.

4. Opérations d'initiés

De nombreuses lois et réglementations régissent les opérations sur des actions ou d'autres instruments financiers. Le Groupe Denjean & Associés, pour chacune de ses entités, ainsi que ses collaborateurs s'appliquent à agir avec intégrité professionnelle et à respecter ces lois et réglementations.

La politique de Denjean & Associés rappelle l'obligation des associés et des collaborateurs de ne pas réaliser sur le marché boursier des opérations sur des titres ou instruments financiers sur la base d'informations privilégiées dont ils ont eu ou auraient eu connaissance dans le cadre de leur fonction.

5. Missions autres que la certification des comptes

Denjean & Associés applique des règles strictes pour l'acceptation des missions autres que la certification des comptes rendues aux entités auditées.

Pour chaque mission envisagée, une analyse est menée par l'associé en charge de l'entité auditée pour déterminer si les exigences des politiques et procédures de Denjean & Associés en matière d'indépendance sont remplies.

Le Groupe Denjean & Associés interdit toute politique qui vise ou viserait à évaluer ou à rémunérer les associés d'audit en fonction de leur succès dans la vente de services autres que la certification des comptes à leurs clients d'audit.

Le Groupe Denjean & Associés veille également aux situations susceptibles d'entrainer un conflit d'intérêts. Il est procédé à un examen des risques de conflit d'intérêts identifiés et des éventuelles solutions sont proposées aux associés concernés. Si une situation de conflit d'intérêts ne peut être résolue de manière satisfaisante, la mission d'audit est refusée.

6. Rotation des signataires et du cabinet

ROTATION DES ASSOCIÉS SIGNATAIRES

Le Groupe Denjean & Associés applique la rotation obligatoire des associés d'audit sur les dossiers. Elle veille à l'indépendance vis-à-vis de la direction et des équipes de l'entité auditée.

Cette rotation est suivie par le Responsable Conformité et Qualité. Ce dernier gère la rotation des associés signataires selon les règles fixées par le Code d'éthique de l'IESBA (International Etnics Standards Board for Accountants) et les obligations définies par la loi française notamment.

Le Responsable Conformité et Qualité supervise la rotation des signataires en organisant et planifiant les rotations afin de permettre l'affectation des signataires ayant les compétences et expériences nécessaires pour fournir un audit de qualité aux clients d'audit du Groupe.

ROTATION DES CABINETS

Le Groupe Denjean & Associés applique les dispositions de l'article 17 de la réglementation (EU) 537/2014 relatives à la rotation des cabinets sur les EIP.

7. Non-respect des lois et réglementations

Conformément au Code d'éthique de l'IESBA, le Groupe Denjean & Associés a mis en place une politique visant à respecter les obligations de signalement des cas, réels ou soupçonnés, de non-conformité aux lois et règlements par les clients ou les collaborateurs de Denjean & Associés.

Ces signalements peuvent être accompagnés de rapport aux autorités réglementaires compétentes conformément à la loi française.

8. Prévention de la corruption

Le Groupe Denjean & Associés pratique une tolérance zéro à l'égard de la corruption et s'est ainsi doté d'un Code anti-corruption et d'un Code éthique.

Ils ont pour objectif d'être des guides pour les associés et les collaborateurs de Denjean & Associés dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien lorsqu'ils se trouveraient confrontés à une interrogation sur le plan éthique ou une situation leur paraissant présenter un risque de vulnérabilité en matière de lutte contre la corruption.

Ces codes donnent aux associés et aux collaborateurs des instructions sur la conduite à tenir face à certains agissements qui seraient contraires aux lois ou à l'éthique. Il rappelle l'obligation de respecter les dispositions légales de lutte contre la corruption pour tout membre du Groupe Denjean & Associés.

Il a une valeur contraignante pour chaque membre de Denjean & Associés, le respect de ces valeurs et des dispositions légales en matière de lutte anti-corruption (notamment la loi Sapin 2) étant primordial pour Denjean & Associés.

9. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

L'Union européenne (UE) et la France imposent aux professionnels du chiffre de mettre en œuvre des dispositifs de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Ces derniers font l'objet d'une procédure spécifique. Cette procédure décrit les vérifications portant sur l'identité des clients et de leurs bénéficiaires effectifs à réaliser, ainsi que les obligations de vigilance à mettre en œuvre.

Les vérifications réalisées et le niveau de vigilance attribué au client, ainsi qu'à la mission et l'opération, varient en fonction du niveau de risque identifié.

Le processus d'acceptation des clients et des missions, mais aussi de maintien des clients, intègre le risque LCB-FT, en complément d'autres risques liés à la corruption, à l'éthique et aux sanctions commerciales et économiques.

Parmi les moyens de sensibilisation des associés et des collaborateurs, des formations sont organisées et tout nouveau collaborateur suit une formation sur ce sujet.

10. Sanctions économiques et commerciales

Denjean & Associés porte une attention particulière aux sanctions prises par les États ou les organisations internationales. Les sanctions économiques et commerciales sont prises en compte dans la cartographie des risques LCB-FT du Groupe Denjean & Associés, lesquels sont intégrés dans le champ d'application de la procédure LCB-FT.

11. Dispositif d'alerte

Le Groupe Denjean & Associés a mis en place un dispositif d'alerte permettant à tout client, collaborateur ou partie prenante de signaler de manière confidentielle leurs préoccupations ou leurs soupçons quant à d'éventuelles situations qui paraitraient en violation avec les normes professionnelles, législatives et réglementaires (en matière de comptabilité, d'audit, délit bancaire et financier, corruption, blanchiment de capitaux, etc.) ou qui ne seraient pas cohérentes avec les politiques et procédures du Groupe Denjean & Associés.

Toute alerte transmise fait l'objet d'une attention immédiate de la part du Responsable Conformité et Qualité. Selon la nature des faits signalés, le Responsable Conformité et Qualité peut faire intervenir les experts et spécialistes (en interne ou en externe) pour examiner et investiguer ces situations.

Le Groupe Denjean & Associés encourage vivement à utiliser le dispositif d'alerte.

Acceptation encadrée et éclairée des missions et des clients

Le Groupe Denjean & Associés a mis en place une politique rigoureuse d'acceptation et de maintien des clients et des missions d'audit. Cette politique permet d'identifier et d'évaluer les éventuels risques liés au client et à la mission d'audit avant d'accepter l'entrée en relation d'affaires ou de maintenir la mission avec le client.

1. Acceptation

L'acceptation des clients et des missions repose sur une évaluation tant du client que de la mission.

Avant d'accepter un client, l'associé procède à une évaluation de celui-ci par l'obtention d'informations précises et extensives sur le client (son activité, sa structuration aux niveaux national et international (si applicable), son management, et ses bénéficiaires effectifs), la nature et les circonstances de la mission, ainsi que sur l'intégrité et les valeurs éthiques du client en vue d'établir le profil de risque du client et de la mission. Cette analyse complète vise à déterminer s'il y a lieu ou non d'accepter le client et la mission par la prise d'une décision éclairée.

Cette analyse intègre notamment l'identification et la prévention des risques liés à l'indépendance, la capacité du cabinet à réaliser la mission conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables, la cohérence de la mission avec le profil du client, ou encore les risques liés à la corruption et LCB-FT.

L'acceptation du client et de la mission est formalisée par une lettre d'acceptation de mission adressée à la société avant nomination.

2. Maintien

Tout au long de la relation d'affaires, il est procédé à une réévaluation du profil de risque du client et de la mission. Cette réévaluation intervient annuellement ou dès que le Groupe Denjean & Associés a connaissance d'un élément susceptible d'entrainer une modification du profil de risque du client et de la mission.

Cette réévaluation a pour objectif de donner un avis sur la possibilité ou non de poursuivre la relation d'affaires avec le client. Dans le cadre de cette réévaluation, l'associé détenteur de la relation d'affaires effectue les vérifications visant à s'assurer notamment qu'aucun élément est de nature à remettre en cause l'indépendance du Groupe Denjean & Associés.

En cas d'identification de nouveaux risques, l'associé en informe le Référent Conformité et Qualité pour conforter l'analyse réalisée. La décision de maintenir la relation d'affaires revient au Président sur la base de la réévaluation réalisée.

En cas de décisions de mettre fin à la mission d'audit, le Groupe Denjean & Associés applique les règles de déontologie régissant la démission des Commissaires aux comptes. Le Référent Conformité et Qualité accompagne l'associé détenteur de la relation d'affaires dans les démarches pour s'assurer que les principes de déontologiques ont été appliqués. L'associé

détenteur de la relation d'affaires informe également les autorités compétentes de sa démission dans les conditions et modalités requises par ces dernières.

Contrôle de l'application des procédures d'acceptation et de maintien

La correcte application des politiques d'acceptation et de maintien des clients est vérifiée chaque année par le Référent Conformité et Qualité par échantillonnage lors de la revue interne des activités d'audit.

1. Réalisation des activités d'audit

L'exécution des missions repose sur l'application des normes d'audit issues des différents référentiels : normes internationales d'audit et les normes d'exercice professionnel françaises.

Le Groupe Denjean & Associés réalise ses missions d'audit sur le logiciel Caseware.

La méthodologie d'audit, la documentation technique et les différents outils d'aide à la réalisation des missions d'audit sont disponibles sur le logiciel Caseware.

2. Consultations

Tout au long de l'exécution de la mission, le Groupe Denjean & Associés prône le partage du savoir et d'expérience, et la qualité.

Les associés d'audit sont consultés tout au long de l'exécution de la mission d'audit ou d'assurance par leur proximité avec les équipes.

En tout état de cause, l'équipe d'audit peut demander à l'associé d'avoir recours à des experts et des spécialistes en cas de problématiques complexes et spécifiques pour maîtriser les risques liés au client et à la mission, ainsi que les risques liés à la qualité de l'audit. Ces experts et spécialistes peuvent être internes ou externes au Groupe Denjean & Associés.

Les associés, parallèlement, participent à une newsletter « Regards Croisés – La Veille par les Associés ».

Cette newsletter qui est trimestrielle vise à diffuser aux collaborateurs du Groupe Denjean & Associés :

- **(i)** les informations utiles à l'exercice de leurs missions,
- **(ii)** les évolutions législatives, réglementaires et professionnelles majeures,
- **(iii)** les actualisations et corrections du système de management de la qualité, et plus généralement des procédures internes du Groupe Denjean & Associés et
- **(iv)** les réponses techniques sur des questions complexes rencontrées.

3. Revue indépendante

Une revue indépendante est systématiquement mise en œuvre sur les dossiers EIP conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables françaises.

Cette revue indépendante a pour objectif de :

- donner à l'associé d'audit signataire une assurance supplémentaire portant sur le respect des normes d'exercice professionnel et à la pertinence et la conformité de l'opinion au contenu du dossier ;
- s'assurer du respect de la qualité dans la réalisation de la mission d'audit.

Cette revue indépendante intervient, avant la signature des rapports de l'associé d'audit en charge du dossier EIP, tout au long de la mission (ie de la phase de planification à l'émission définitive des rapports).

Elle est réalisée par un autre associé d'audit. Celui-ci vérifie que l'équipe intervenant sur le dossier a réalisé toutes les diligences nécessaires et adéquates à la réalisation et à la qualité de la mission d'audit. Il veille à ce que les différents aspects techniques soient correctement traités et que les conclusions soient cohérentes avec l'opinion exprimée dans le rapport de certification.

Contrôle et suivi de la qualité

Le Groupe Denjean & Associés suit et contrôle son système de management de la qualité selon la logique PDCA.

1. Audits internes

Le Groupe Denjean & Associés réalise annuellement un audit interne de son système de management par le Référent Conformité et Qualité selon le programme d'audit couvrant l'intégralité des exigences des normes professionnelles et législatives et réglementaires, avec des critères d'audit appropriés pour apprécier :

- la conformité du système de management aux normes professionnelles de Commissariat aux comptes ;
- la mise en œuvre effective des dispositions du système de management de la qualité ;
- et l'actualisation et l'efficacité du système de management.

2. Revue de direction

Le Groupe Denjean & Associés conduit annuellement une revue de direction destinée à revoir son système de management de la qualité pour s'assurer de sa pertinence, de son efficacité et de son adéquation aux objectifs qualité fixés.

Participent à cette revue de direction, le Président du Groupe, les Associés d'audit et le Référent Conformité et Qualité.

Cette revue de direction porte notamment sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs qualité, l'efficacité du système de management de la qualité, les besoins d'amélioration liés aux activités d'audit et au fonctionnement du système de management, etc.

3. Actions correctives

Le Groupe Denjean & Associés a mis en place un processus d'identification et de traitement des non-conformités afin de garantir l'amélioration continue de son système de management de la qualité. Les actions face aux risques et opportunités sont traitées par le même processus.

4. Contrôle de la Haute Autorité de l'Audit

Le Groupe Denjean & Associés a fait l'objet d'un contrôle de la Haute Autorité de l'Audit en 2022.

Collaborer pour un impact social durable et ambitieux

Le Groupe Denjean & Associés est très attentif à l'impact social de ses activités sur l'écosystème et suit avec attention de nombreux indicateurs sociaux qui sont le reflet de sa stratégie et de ses engagements en matière de développement des ressources humaines.

1. Recrutement

Le recrutement du Groupe Denjean & Associés est axé sur des personnes qualifiées sortant de grandes écoles de commerce ou d'universités (audit, comptabilité, finance, droit, etc.).

Le Groupe Denjean & Associés recrute des profils allant du grade de stagiaire aux grades les plus expérimentés en fonction de ses besoins, de sa stratégie et de son développement.

Le Groupe Denjean & Associés a mis en place un processus de recrutement reposant sur des entretiens et des tests techniques.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, le Groupe Denjean & Associés a recruté plus de 60 personnes.

Le Groupe Denjean & Associés prône l'égalité professionnelle Femmes-Hommes. En 2025, le score d'index égalité Femmes-Hommes est de 46/54%.

2. Développement des compétences

Le développement des compétences des associés et des collaborateurs du Groupe Denjean & Associés est une des priorités.

Le Groupe Denjean & Associés élabore chaque année un plan de formation des compétences selon le grade, les expériences ou encore le domaine d'intervention, qui visent à parfaire les compétences techniques des collaborateurs mais aussi leurs softskills et leur développement personnel.

L'objectif du plan de formation est de fournir une formation de qualité aux collaborateurs du Groupe Denjean & Associés (ce qui constitue également un gage de qualité lors de l'exécution des activités d'audit).

Le plan de formation des compétences prévoit des formations physiques lors de séminaires et des formations e-learning. Les supports des formations techniques et e-learning sont accessibles de façon continue.

Le Groupe Denjean & Associés prône également auprès de ses collaborateurs le partage d'expérience autour de moments conviviaux à travers les « Lunch & Share ». Cette collaboration est également renforcée par la mise en place d'un outil interne de collaboration.

Les compétences des collaborateurs font l'objet d'une évaluation individuelle annuelle. Cette dernière vise à faire le point sur les compétences acquises et les difficultés rencontrées mais aussi à évoquer ses aspirations et les perspectives d'évolution du collaborateur.

3. Inclusion

Le Groupe Denjean & Associés conçoit l'intégration de chaque nouveau collaborateur comme une démarche collective fondée sur la convivialité et l'esprit d'accueil. Tout est fait pour contribuer à la réussite de son intégration, l'aider à se construire un réseau interne et lui transmettre la culture et les valeurs du Groupe Denjean & Associés.

Dès son premier jour, le collaborateur est accueilli par la responsable des Ressources Humaines. Celle-ci s'attache, tout au long de sa vie au sein du Groupe, à développer sa carrière et veiller à son bien-être.

Afin de favoriser un accueil bienveillant et de renforcer rapidement le sentiment d'appartenance, chaque nouveau collaborateur se voit attribuer un parrain. Ce binôme marque le début d'une relation de confiance entre un collaborateur expérimenté et un nouvel arrivant.

Tout au long de sa première année au sein du cabinet, le collaborateur bénéficie d'entretiens de suivi avec les ressources humaines.

4. Bien-être au travail

Le Groupe Denjean & Associés attache une grande importance à créer un environnement de travail de qualité. Flex office, création de zones de convivialité, mobilier ergonomique... Les espaces de travail sont pensés pour le bien-être des collaborateurs et incarnent la culture et les valeurs du Groupe de Denjean & Associés.

5. Politique de rémunération et avantages

Le Groupe Denjean & Associés attache une importance particulière à la transparence de sa politique de rémunération et de promotion.

Le Groupe Denjean & Associés donne à ses collaborateurs un package d'avantages, basé sur :

- une rémunération attractive : variable annuelle, prime de cooptation, etc ;
- une couverture de santé et prévoyance qualitative pour les collaborateurs et sa famille ;
- un dispositif visant à constituer une épargne salariale à moyen/long terme dans le FCPE du cabinet.

6. Formation continue

Tous les collaborateurs reçoivent une formation complète et adéquate pour réaliser les activités d'audit sur lesquelles ils interviennent.

Ces formations permettent l'apprentissage initial du métier tant sur le plan pratique que technique. Ces formations intègrent l'évolution du métier d'audit et son environnement.

Notamment, la majorité des associés d'audit ont reçu leur visa durabilité.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations suivantes concernent l'ensemble des activités de Denjean & Associés pour l'exercice clos le 30 juin 2025. Il s'agit du chiffre d'affaires combiné et non pas consolidé. Ces données incluent les dépenses refacturées aux clients, ainsi que les prestations facturées entre les entités du Groupe Denjean & Associés.

Le chiffre d'affaires du Groupe Denjean & Associés s'élèvent à 25.163k d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Il se répartit comme suit :

Détail des honoraires (en euros) au 30 juin 2025	Denjean & Associés	Denjean & Associés Audit	TOTAL	%
A/ Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des entités d'intérêt public EIP (*)	147 078	482 459	629 537	2,50%
B/ Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des autres entités	0	938 106	938 106	3,73%
Sous-total Contrôle légal (A+B)	**147 078**	**1 420 565**	**1 567 643**	**6,22%**
C/ Honoraires provenant des services autres que d'audit légal fournis aux entités faisant l'objet d'un audit légal (EIP ou non EIP)	12 200	145 532	157 732	0,63%
Sous-total Clients d'audit (A+B+C)	**159 278**	**1 566 097**	**1 725 375**	**6,86%**
D/ Honoraires provenant de services autres que d'audit légal fournis à d'autres entités ne faisant pas l'objet d'audit légal	23 120 201	318 113	23 438 314	93,14%
TOTAL	**23 279 479**	**1 884 210**	**25 163 689**	**100,00%**

(*) Dont honoraires de certification des informations en matière de durabilité

Les comptes sociaux de Denjean & Associés et de Denjean & Associés Audit sont soumis à l'audit légal d'un Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux de Denjean & Associés et de Denjean & Associés Audit pour l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été certifiés sans réserve.

RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS

Les politiques de rémunération de Denjean & Associés interdisent toute rémunération pouvant porter atteinte à l'indépendance et à l'objectivité du commissaire aux comptes.

L'approche de Denjean & Associés en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances. Les associés sont évalués chaque année sur la base de leurs réalisations en termes de qualité, de gestion des risques, du respect des politiques et procédures Denjean & Associés ainsi que du respect des obligations légales, réglementaires et professionnelles.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT CONCERNANT LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ, L'INDÉPENDANCE ET LA FORMATION

En respect des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n°537/2014 et de l'article D.821-197 du Code de commerce, nous confirmons que :

- nous avons mis en place un système de gestion de la qualité tel que décrit dans le présent rapport. Il permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables. L'évaluation du « système de management de la qualité » permet de conclure qu'il offre au cabinet l'assurance raisonnable que les objectifs du système de gestion de la qualité sont atteints ;
- nous avons mis en œuvre des procédures de maintien et des contrôles de l'indépendance tels que décrit dans le présent rapport. Une vérification interne du respect de notre indépendance est effectuée régulièrement ;
- notre politique de formation continue exposée dans ce présent rapport vise à assurer le respect des dispositions des articles L.821-24 et R.821-71 du Code de commerce.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entités d'intérêts public (EIP) pour lesquelles le Groupe Denjean & Associés a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé

Denjean & Associés					
Clients	TYPE D'EIP				
	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédits	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Bank Audi France		X			
Vitura	X				

Denjean & Associés Audit					
Clients	TYPE D'EIP				
	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédits	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Crelan Home Loan SCF	X	X			
Derichebourg SA	X				
Institut de Prévoyance Banque Populaire (IPBP)					X
Proactis	X				
Retraite Supplémentaire Banque Populaire (RSBP)					X

Annexe 2 : Structures juridiques

Les entités juridiques du Groupe Denjean & Associés sont détenues directement ou indirectement par des associés personnes physiques, exerçant au sein dudit Groupe. Elles sont toutes sous forme de société par actions simplifiée à capital fixe.

Sociétés	Détention en capital en %				Détention en droit de vote en %			
	EC	Non-EC	CAC	Non-CAC	EC	Non-EC	CAC	Non-CAC
Denjean & Associés	49,20%	50,80%	50,04%	49,96%	57,01%	42,99%	58,01%	41,99%
Denjean & Associés Audit	29,31%	70,69%	50,01%	49,99%	29,31%	70,69%	50,01%	49,99%

EC : Experts-comptables *CAC : Commissaires aux comptes*